

Le : 13 AVR. 2017

Arrêté CAB n° 008 /2017
portant délégation de signature et de fonction à Madame Valérie DAMASEAU, 1^{ère} Vice-présidente de la Collectivité de Saint-Martin

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Territorial en date du 2 avril 2017 constatant l'élection de Madame Valérie DAMASEAU en qualité de 1^{ère} Vice-présidente,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-présidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est porté délégation de fonction et de signature à Madame Valérie DAMASEAU, 1^{ère} Vice-présidente de la Collectivité de Saint-Martin pour conduire les politiques publiques dans les domaines suivants:

- Culture et animation
- Jeunesse et sports
- Vies associative
- Conseils de quartier
- Porte-parole

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète déléguée de Saint-Martin ainsi qu'aux Trésorier, comptable public de la Collectivité et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 10 avril 2017

Le Président du Conseil Territorial


Daniel GIBBES

Le : 13 AVR. 2017

**Arrêté CAB n° 009/2017
portant délégation de signature et de fonction à Monsieur Yawo NYUIADZI, 2^{ème} Vice-président
de la Collectivité de Saint-Martin**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Territorial en date du 2 avril 2017 constatant l'élection de Monsieur Yawo NYUIADZI en qualité de 2^{ème} Vice-président,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-présidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est porté délégation de fonction et de signature à Monsieur Yawo NYUIADZI, 2^{ème} Vice-président de la Collectivité de Saint-Martin pour conduire les politiques publiques dans les domaines suivants:

- Economie
- Tourisme
- Transport
- Etude et statistiques

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète déléguée de Saint-Martin ainsi qu'aux Trésorier, comptable public de la Collectivité et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 10 avril 2017

Le Président du Conseil Territorial

Daniel GIBBES



Le: 13 AVR. 2017

**Arrêté CAB n° 010 /2017
portant délégation de signature et de fonction à Madame Annick PETRUS, 3^{ème} Vice-présidente
de la Collectivité de Saint-Martin**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Territorial en date du 2 avril 2017 constatant l'élection de Madame Annick PETRUS en qualité de 3^{ème} Vice-présidente,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-présidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est porté délégation de fonction et de signature à Madame Annick PETRUS, 3^{ème} Vice-présidente de la Collectivité de Saint-Martin pour conduire les politiques publiques dans les domaines suivants:

- Education
- Social
- Formation

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète déléguée de Saint-Martin ainsi qu'aux Trésorier, comptable public de la Collectivité et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 10 avril 2017

Le Président du Conseil Territorial

Daniel GIBBES



13 AVR. 2017

**Arrêté CAB n° 011/2017
portant délégation de signature et de fonction à Monsieur Steven PATRICK, 4^{ème} Vice-président
de la Collectivité de Saint-Martin**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Territorial en date du 2 avril 2017 constatant l'élection de Monsieur Steven PATRICK en qualité de 4^{ème} Vice-président,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-présidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est porté délégation de fonction et de signature à Monsieur Steven PATRICK, 4^{ème} Vice-président de la Collectivité de Saint-Martin pour conduire les politiques publiques dans les domaines suivants:

- Urbanisme
- Développement durable
- Agence du foncier et de l'aménagement

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète déléguée de Saint-Martin ainsi qu'aux Trésorier, comptable public de la Collectivité et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 10 avril 2017

Le Président du Conseil Territorial

Daniel GIBBES



Préfecture de Saint-Barthélemy
de la Collectivité de Saint-Martin

Le: 18 AVR. 2017

**Arrêté CAB n° 013/2017
portant délégation de signature à Madame Maud ASCENT-GIBS, conseillère territoriale de la
Collectivité de Saint-Martin**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Territorial en date du 2 avril 2017 constatant l'élection de Madame Maud ASCENT-GIBS en qualité conseillère territoriale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est porté délégation de signature à Madame Maud ASCENT-GIBS, conseillère territoriale, de la Collectivité de Saint-Martin à l'effet de signer tous actes réglementaires et financiers intéressant la Caisse Territoriales des Œuvres Scolaires (C.T.O.S).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète déléguée de Saint-Martin ainsi qu'aux Trésorier, comptable public de la Collectivité et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 13 avril 2017

Le Président du Conseil Territorial



Daniel GIBBES
Le Président

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le : 13 AVR. 2017

Arrêté CAB n° 012/2017
portant délégation de signature et de fonction à Madame Marie-Dominique RAMPHORT,
conseillère territoriale, membre du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Martin

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Territorial en date du 2 avril 2017 constatant l'élection de Madame Marie-Dominique RAMPHORT en qualité conseillère territoriale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est porté délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Dominique RAMPHORT, conseillère territoriale, membre du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Martin pour conduire les politiques publiques dans les domaines suivants:

- Fiscalité et finances
- Administration générale

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète déléguée de Saint-Martin ainsi qu'aux Trésorier, comptable public de la Collectivité et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 10 avril 2017

Le Président du Conseil Territorial

Daniel GIBBES
